

Procès verbal - Conseil d'école n° 2

Date: 4/03/2025	Durée: 2h
PRÉSENTS	
Maire	Mme PONCET
Autres élus municipaux	Mme VIRIEUX
Représentants des parents d'élève	Mme POIRRIER, Mme BOURGEOIS, M. BAUSSON
Enseignante	Mme JACOTOT
Enseignante du RASED	Mme LE NEVEZ, enseignante spécialisée en aide relationnelle.
Directeur	M. VERGER
EXCUSÉS	
Inspecteur de l'Éducation Nationale	M. BRETON

La séance commence à 17h30.

L'ordre du jour est rappelé. Il n'y a pas eu de questions diverses.

1. Les dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves

LE RASED

Mme Le Nevez présente le RASED.

Le RASED est le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté spécialisé dans les apprentissages. Il est composé :

- d'enseignants spécialisés à dominante pédagogique, pour des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ;
- d'enseignants spécialisés à dominante relationnelle, pour les élèves ayant du mal à être élève ;
- de psychologues scolaires.

Le RASED intervient sur l'ensemble d'une circonscription. Le RASED peut intervenir en prévention, individuellement auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves ou en co-intervention avec les enseignants, dans la classe. C'est l'équipe enseignante qui, ayant repéré une difficulté particulière, fait appel au RASED. Celui-ci étudie la demande en équipe et oriente l'aide (pédagogique, relationnelle, psychologique) en fonction des informations transmises par les enseignants.

Les frais de fonctionnement des RASED sont financés par les municipalités. Certains outils ont un coût important (comme les tests psychologiques par exemple) qui nécessite un budget pérenne. Sur la circonscription de Saumur, le RASED est financé uniquement par la mairie de Saumur alors qu'il intervient sur différentes communes. Dans d'autres circonscriptions, chaque commune

participe au budget du RASED selon des règles fixées par une convention. Au cours de l'année 2023-2024, un courrier avait été adressé par M. BRETON aux mairies afin de les informer de la situation.

Mme Poncet se renseignera auprès des maires des communes alentours pour connaître leur position.

L'équipe éducative

C'est une instance qui réunit, sur invitation des parents, toutes les personnes en lien avec l'enfant sur le plan éducatif (parents, assistant social, représentant ASE...), de la santé (médecin scolaire ou de PMI, infirmière scolaire ou de PMI, puéricultrice de PMI, les représentants de services de soins) et de l'enseignement (directeur de l'école, enseignants, enseignants spécialisés, psychologue scolaire, AESH). Elle permet une concertation sur l'aide à apporter aux enfants en difficulté.

Les AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

Les AESH ont pour mission d'accompagner les élèves en situation de handicap sur le temps scolaire et périscolaire afin de favoriser leur autonomie. Ils(elles) peuvent intervenir pour un élève dans une classe ou bien dans le cadre d'un accompagnement collectif comme dans les classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). L'accompagnement par un(e) AESH est attribué à un élève par une notification de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie), qui s'occupe également des orientations spécifiques (SEGPA, ULIS, etc.).

Les AESH sont recrutés par le Ministère de l'Éducation Nationale au niveau départemental (DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Leur interlocuteur local est le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé). Le PIAL coordonne les aides attribuées par la MDA (dont les AESH) pour les élèves en situation de handicap en concertation avec les Principaux des collèges et les directeurs d'écoles.

A l'heure actuelle, aucun(e) AESH n'intervient auprès d'élèves de l'école car aucune notification de la MDA n'en justifie la présence. Cette situation peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction des besoins constatés, des demandes d'aide transmises par les familles à la MDA et des notifications reçues.

Le plan de lutte contre le harcèlement

Élaboré au dernier conseil des maîtres, il est présenté aux membres du conseil d'école (cf. document joint).

Les APC : Aides pédagogiques complémentaires

Les APC sont des séances courtes de 30 min ayant lieu en dehors du temps obligatoire de scolarité. Ces séances d'aides sont proposées aux élèves qui ont besoin de travailler une compétence ciblée (la lecture, la résolution de problèmes...). Les APC sont consistant en deux séances de 30 minutes par semaine menées sur le temps du midi (13h05-13h35) sur une courte période (5 à 6 semaines).

Des séances d'APC sont menées actuellement par Mme Jacotot pour 2 élèves de GS deux fois par semaine pendant toute la période 4 (entre les vacances de février et d'avril).

2. Les exercices sécurité (incendie, PPMS)

Le 9 décembre 2024 a eu lieu un exercice Urgence – Intrusion – Attentat. Suite au signal de la corne de brume, les enseignantes ont confiné les élèves dans les classes. L'exercice s'est bien déroulé. Il est à noter que l'avertissement sonore est trop faiblement perçu par les enseignantes dans leur classe quand la porte est fermée. Existe-t-il des avertisseurs sonores plus puissants dont l'école pourrait être équipée ?

Mme Poncet propose de continuer à rechercher un avertisseur plus efficace, même si cette recherche a déjà été menée, en vain jusque là.

D'ici la fin de l'année, un exercice PPMS risque majeur et un exercice incendie doivent être réalisés.

3. Les crédits de fonctionnement / coopérative scolaire

Pour financer les achats de fournitures scolaires et les actions pédagogiques, l'équipe pédagogique peut compter sur 3 financements différents :

Le budget mairie : 3 000 € sont alloués par la mairie pour l'année civile, à utiliser comme les enseignants le souhaitent. Cette somme est prioritairement dépensée pour les fournitures (cahiers, manuels, matériel d'art visuel). (cf. compte rendu du 1^{er} conseil d'école pour voir la répartition des dépenses). Une partie des 3 000 € alloués par la mairie finance également les projets pédagogiques de l'année s'il reste de l'argent une fois les fournitures achetées.

Pour l'année 2025, le budget accordé par la mairie à l'école est de 3000 €.

L'APE (Association des Parents d'Elèves) : cette année, l'APE finance, selon les besoins, les projets de l'école. Jusqu'ici, 100€ ont été alloués pour l'achat des cadeaux de Noël : jeux de société et LEGO.

Nous solliciterons l'APE pour financer les transports pour les Olympiades Cycle 1 ainsi que pour le transport et les entrées pour la sortie de fin d'année.

L'Association Ecole de la Breille les Pins : le bénéfice de la vente des photographies scolaires (174 €) permet de couvrir les dépenses courantes (l'assurance, l'achat d'ingrédients pour la cuisine).

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'association de l'école a financé en plus :

- la cotisation à l'USEP (organisation de rencontres sportives).
- l'abonnement à la revue Image Doc.

Parallèlement, l'association cantonale de l'USEP sollicite tous les ans les mairies concernées, à raison de 4€ par élève de cycles 2 et 3, pour financer les transports et le matériel pour les manifestations qu'elle organise : cross CE2-CM1-CM2 et CP-CE1, Olympiades CE2-CM1-CM2.

Mme Poncet demande si l'association cantonale peut transmettre à la mairie un courrier officiel de demande de financement. La demande sera transmise lors de la prochaine réunion de l'USEP cantonale (le 6 mars 2025).

4. Les projets de la fin de l'année

Projets à venir en lien avec les parcours éducatifs et le projet d'école :

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle	Parcours Éducatif de Santé	Parcours Citoyen
<u>Pour tous les élèves :</u> - visite d'un musée.	<u>Pour tous les élèves :</u> - projet alimentation : confection d'un petit déjeuner par les élèves. - Anim'Cross USEP CE2-CM : 27 mars 2025 à Brain sur Allonnes. Anim'Cross USEP CP-CE1 : 13 mai 2025 à Blou. - participation à la journée Olympiades organisée par l'Association USEP cantonale : la date est à fixer pour les cycle 1 et CP à Varennes ou à Allonnes. 5 juin 2025 pour les CE2-CM	<u>Pour tous les élèves :</u> - responsable tri des déchets dans chaque classe. <u>Pour les élèves de CP CE1 CM1 CM2 :</u> - Participation à la semaine de la presse. - Projet d'écriture d'un journal.

Les enfants ont parlé de leurs apprentissages sur l'alimentation dans leurs familles. Certains d'entre eux ont réclamé des fruits pour leur goûter par exemple.

Mme Poncet rappelle qu'il faudra bien penser à prévenir la mairie pour prévoir les absences à la cantine liées aux différentes manifestations auxquelles l'école participe.

Mme Poncet informe le conseil d'école que l'Agglomération organise, en partenariat avec l'association FIBOIS qui fédère les professions de la filière bois au niveau national, une animation à destination des écoles, le 5 juin 2025, dans le cadre de la deuxième édition du festival « Nuit des forêts » organisé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. L'école a été destinataire d'un mail expliquant les modalités d'inscription.

5. Projet d'école

Le projet d'école est un outil de référence pour les équipes d'enseignants, c'est un espace d'initiative pour faciliter la réussite des élèves et répondre à leurs besoins.

Il est élaboré par l'équipe enseignante et présenté puis validé par le Conseil d'école.

Le projet d'école définit les orientations et les objectifs prioritaires et se traduit par un programme d'actions.

Il définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux.

Il précise les voies et les moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

La démarche du projet d'école comporte 4 étapes :

- Le diagnostic : ensemble des constats définissant des problématiques spécifiques à l'école,
- la définition des axes du projet parmi un ensemble d'axes déterminés au niveau académique : ces axes de travail doivent permettre de répondre aux constats réalisés.
- l'élaboration d'un programme d'action : pour chaque axe, le projet d'école définit des actions pédagogiques permettant d'aboutir aux améliorations recherchées ainsi que le moyen de les évaluer.
- l'évaluation : périodiquement (tous les 3 à 5 ans), le projet d'école est évalué. Cette évaluation sert de base de travail pour la réalisation du projet d'école pour la période suivante.

Le projet d'école doit permettre de faire converger les actions pédagogiques des enseignants tout en tenant compte des relations avec les partenaires locaux : parents, institutions, partenaires sociaux et économiques.

Ce nouveau projet d'école a été conçu à cheval sur deux années scolaires. L'évaluation du précédent projet d'école a été réalisée par l'équipe précédente en 2024. M. Verger et Mme Jacotot sont partis des constats ainsi réalisés pour élaborer le nouveau projet d'école (cf document joint).

Les membres du Conseil d'école prennent connaissance du nouveau projet d'école.

Le Conseil d'école valide le Projet d'école pour la période 2024-2029.

6. Rénovation énergétique de l'école

Mme Poncet informe le Conseil d'école que le projet de rénovation énergétique de l'école est repoussé. Le budget est trop important, le Trésor public refuse de le financer.

7. Questions diverses

Mme Poirrier nous fait part d'un retour d'une éducatrice de la Maison des Pins à propos des activités menées en commun avec l'école (pour rappel : les élèves de CP-CE1-CE2-CM2 vont lire des histoires aux résidents de la Maison des Pins tous les lundis après-midis et les élèves de maternelle les accueillent pour jouer aux jeux de société à l'école les jeudis après-midis) : elle est *« enthousiasmée par ces moments de partage qui se font dans un climat serein. Ils sont le cadre de beaux échanges, de discussions sincères et sans jugement autour de la différence. »*

Ce retour est précieux et nous encourage à poursuivre nos échanges avec les résidents de la Maison des Pins.

Pas d'autre question.

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire aura lieu : mardi 17 juin 2025 à 17h30 à la mairie.

La séance se clôt à 19h30.

*Président de séance,
M. VERGER*

Signature

A stylized handwritten signature consisting of a large oval with a vertical line through the center and a horizontal line across the middle.

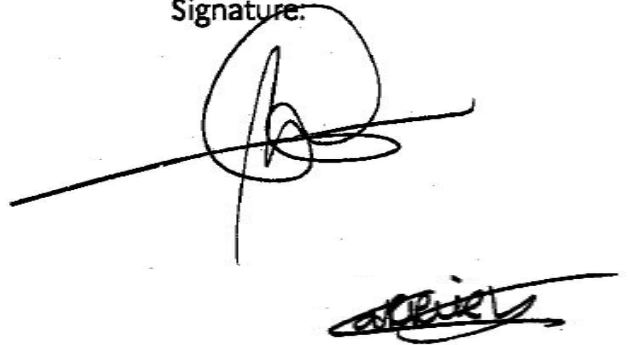
*Secrétaire de séance,
M. VERGER*

Signature:

A stylized handwritten signature, identical to the one of the President, consisting of a large oval with a vertical line through the center and a horizontal line across the middle.

*Représentants des parents d'élève,
Mme Bourgeois et Mme Poirrier*

Signature:

Two handwritten signatures. The top one is a large, stylized signature with a long horizontal line extending to the right. The bottom one is a smaller, more compact signature.